

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

004-240400374-20131014-D2013105-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/10/2013 Publication : 22/10/2013

Pour l'"Autorité Compétente" par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille treize, le 14 octobre à dix huit heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur LANFRANCHI Michel.

PRESENTS: Mmes CORDIER Fabienne, JAUBERT Sylvie, LOMBARD Jeanine, ISAIA Monique, MAURE Agnès, MM. AUBERT Jean-Pierre, PAYOT Jean-Michel, CUGNET Gérard, BERCHER Francis, LEMAIRE Gilles, OLIVERO Albert, MARTIN Jacques, BAGUE Patrice, TEISSIER Jean-Louis, GILLY Lucien, DUNAND Jean-Luc, GRANIER Max, PARISIO Raymond, TRON Emile, LOUISON Charles, TIRAN Michel, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, DISSET Jean-Marie, BULTEL Jean-Pierre, VAGINAY Bruno et GARINO Christian.

EXCUSE: M. JACQUES Jean.

Délibération n° 2013/105

OBJET: REGIE LE SAUZE SUPER SAUZE UBAYE CREATION D'UNE REGIE D'AVANCES ET DE RECETTES: COMPLEMENT A DELIBERATION N° 2013/65 DU 13 JUIN 2013.

Le Conseil de Communauté,

VU ses délibérations n° 2013/65 du 13 Juin 2013 et n°201374 portant création d'une régie d'avances et de recettes

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Après délibéré, A l'unanimité des membres présents

COMPLETE les délibérations susvisées comme suit :

- les recettes susvisées sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :
 - ✓ En numéraire,
 - √ Par cartes bancaires dès l'habilitation acquise (auprès du GIE cartes bancaires),
 - ✓ Par chèques,
 - ✓ Par chèques vacances après agrément de l'ANCV,
 - ✓ Par vente à distance (internet via un système sécurité agréé par le Ministère des Finances)

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus. Pour extrait certifié conforme,

Le Président, M. Michel LANFRANCHI.

